

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 mars 2017

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 9

votants : 12

L'an deux mil dix-sept

le dix mars à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 28 février 2017

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Guillaume COLOMBANI, Pascal MARUEJOULS, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusés : M Michel HEQUET (1 pouvoir à Mme Nathalie COUTURIER, Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON) et M Bertrand MARION (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT).

Absent : M Laurent MICAELLI

Secrétaire de séance : M Guillaume COLOMBANI

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2017, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte administratif de l'exercice 2016

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Stéphane MOTTET qui présente et détaille le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune puis conformément à l'article L2221-14 du Code Général des Collectivités territoriales, monsieur le Maire se retire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, en dehors de la présence du Maire le compte administratif de l'exercice 2016, faisant apparaître les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement**

• Dépenses : 658 245,54 €

• Recettes : 787 082,49 €

• **Résultat : + 128 836,95 €**

➤ **Section d'investissement**

• Dépenses : 89 290,48 €

• Recettes : 279 400,79 €

• **Résultat + 190 110,31 €**

Soit un excédent de clôture de l'exercice au 31 décembre 2016 de **318 947,26 €** et un résultat de clôture au cumulé de **257.747,95 euros** (-61.199,31 €).

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu le compte de gestion 2016. Après contrôle, il s'avère que ce compte est en tous points identiques aux résultats du compte administratif 2016. Il propose à l'assemblée de l'adopter.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2016.

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente le tableau ci-dessous soumis au vote du conseil municipal :

ASSOCIATION	MONTANT
ADMR	560.00 €
Amicale des anciens combattants	60.00 €
Association du site des Pierres Folles	160.00 €
Association G�rontologique du canton de Anse	65.00 €
Association retrait�s p�tanque	125.00 €
Basket Chazay	90.00 €
Cellule emploi	200.00 €
Chambre des m�tiers	354.00 €
Club D�tente et loisirs	125.00 €
Coll�ge de Ch�tillon d'Azergues foyer	600.00 €
DDEN L'Arbresle	30.00 €
Ecole de musique	650.00 €
LABA Les Amis de Belmont d'Azergues	125.00 €
Les P'tits Loups	12 500.00 €
Lyc�e pro rural Villars les Dombes	120.00 €
Lyc�e ND de Bel-Air Tarare	360.00 €
Maison Familiale Rurale Chessy	240.00 €
Maison Familiale Rurale L'Arbresle	120.00 €
Maison Familiale Saint Laurent de Chamousset	120.00 €
Maison Familiale Villie-Morgon	120.00 €
Restaurants du c�ur	200.00 €
Soci�t� Protectrice des Animaux	222.00 €
Sou des �coles la�ques	1350.00 €
Sport Belmont 2000	125.00 €
Soci�t� de chasse	125.00 €
Tennis Club des Varennes	125.00 €
UDMSP Union d�partementale des sapeurs-pompiers	60.00 €
Coop scolaire (USEP 300 + classe d�couverte 5000)	5300.00 €

Apr s d lib ration, le conseil municipal   l'unanimit  d cide d'inscrire au budget 2017 l'ensemble des subventions ci-dessus (24.231,00 €) et dit que la d pense sera pr vue au compte 6574.

Approbation de la modification des statuts du SYDER

Lors de son assembl e g n rale du 24 janvier 2017, le comit  syndical a approuv  deux modifications des statuts du SYDER.

La proc dure administrative pr voit que chaque adh rent se prononce sur ces points dans un d lai de trois mois   dater de la notification. Monsieur le Maire donne lecture des deux d lib rations correspondantes.

Apr s en avoir d lib r , le conseil municipal   l'unanimit  donne un avis favorable   la modification des statuts du SYDER.

R partition de l'attribution de compensation avec Saint Jean des Vignes et Lozanne

Lors du dernier conseil, nous avons valid  la proposition vue avec la CCBPD et le cabinet KPMG et la d lib ration a  t  envoy e   la sous-pr fecture. Nous avons indiqu  au Maire de Saint des Vignes que nous  tions pr ts   r gler les deux premi res  ch ances des ann es 2015 et 2016. La commune de Lozanne a pris lors de son dernier conseil municipal une d lib ration pour r gler   Saint Jean des Vignes les deux premi res  ch ances d'un montant de 7744 euros, chiffre que l'on ne retrouve nulle part.

Monsieur le Maire a pris l'avis de diff rentes personnes et a demand    la CCBPD un bilan des investissements r alis s sur les trois communes. La prochaine rencontre est fix e au lundi 20 mars   16 heures 30.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est composée des 32 maires et va être réunie les 29 mars et 26 avril. Le sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

Revalorisation du loyer du multicommerce

Monsieur le Maire expose que le loyer du multicommerce d'un montant de 502 euros par mois doit être revalorisé chaque année le 1^{er} mars sur la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE. L'indice du 4^{ème} trimestre 2016 a été publié au Journal Officiel s'élève à 125,50.

En conséquence, le nouveau loyer s'établit à :

$$\frac{\text{Montant du loyer actuel (502 €) X nouvel indice IRL (125,50)}}{\text{Ancien indice IRL (125,28)}} = 502,89 \text{ euros}$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de la modification du loyer selon la formule ci-dessus et dit que le nouveau montant mensuel du loyer sera de 502,89 euros applicable au 1^{er} mars 2017.

CCBPD Répartition des sièges à 65 délégués

Monsieur le Maire explique qu'avec la création de deux communes nouvelles au sein de la CCBPD, deux options s'offrent à nous au niveau de la représentation au sein du conseil communautaire. Soit l'on garde le même nombre de délégués c'est-à-dire 65 soit on passe à 68. L'exécutif a proposé de retenir la représentation des communes au sein du conseil communautaire à 65 délégués. Le conseil informé n'a pas contesté cette proposition de la compétence communale.

C'est pourquoi monsieur le Maire propose de délibérer sur cette question.

Il est précisé que dès que la majorité qualifiée des conseils municipaux aura approuvé cette répartition, le Préfet pourra prendre son arrêté et ainsi le fonctionnement de la communauté ne sera pas perturbé.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide de conserver le nombre de 65 délégués.

Tarif randonnée pédestre

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jérôme Lebeau, responsable de la commission animation pour qu'il expose à l'assemblée l'organisation de la prochaine randonnée pédestre.

Celui-ci nous confirme la date du dimanche 30 avril 2017 sur le principe d'une marche suivie d'un barbecue.

Le conseil doit valider les tarifs de participation ainsi que ceux de la buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de valider les tarifs suivants :

Randonnée : 5 €

Randonnée et barbecue de midi : 10 €

Barbecue seul : 10 €

Gratuit pour les moins de 6 ans

Canette : 1,50 €

Bière : 2,00 €

Bouteille de vin : 7,00 €

Verre de vin : 1 €

Les recettes seront encaissées par le régisseur au compte 758 du budget communal.

Questions diverses

- Travaux en cours

Haut du Clos des Collonges : entre les deux parties du nouveau parking, sur la partie inclinée, l'aménagement paysager a été réalisé. Une bâche a été posée et des arbustes ont été plantés.

Il ne reste plus qu'un lot à vendre.

Les Lavandières : Deux nouveaux permis de construire ont été déposés.

Les travaux concernant l'évacuation des eaux sur l'impasse située vers chez monsieur Charles Christophe ont été réalisés. Comme l'ingénieur voirie avait conclu qu'il n'était pas possible de réaliser un avaloir à cet endroit-là, deux grilles ont été posées. Monsieur Charles Christophe, qui avait demandé un avaloir, n'est toujours pas satisfait et a écrit un nouveau courrier au commissaire enquêteur pour faire savoir son mécontentement.

- Abri bus

Un mail en date du 14 février nous a informé que monsieur Rocher, notre interlocuteur auprès du SYTRAL avait été remplacé par madame Balleux. Tous les échanges par mail depuis le mois de septembre lui ont été transférés.

- Douches à l'italienne

Après étude des dossiers, une personne pourra bénéficier d'une aide de 3250 euros du Département pour la réalisation d'une douche à l'italienne qui coûte au total 3751 euros. Les trois autres dossiers proposés n'ont pu aboutir car ce sont des locataires de l'OPAC et la demande doit passer par l'organisme bailleur.

- Sécheresse 2015

La Préfecture du Rhône vient de nous informer que notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et des fissures constatées sur de nombreuses habitations entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 septembre 2015. La décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif compétent. Un courrier va être envoyé à chaque famille.

Vente des logements OPAC

Monsieur Michel MICOULAZ, nouveau Directeur de l'OPAC du Rhône a souhaité rencontrer monsieur le Maire le 28 février dernier.

Il souhaite mettre en vente les 18 logements de la résidence le Paradis 1. Les locataires auront le choix entre devenir propriétaires de leur logement à des conditions tarifaires intéressantes ou demeurer locataires de leur logement. Dans ce dernier cas, ce n'est qu'à leur départ que le logement pourra être proposé prioritairement aux autres locataires de l'OPAC du Rhône.

La mise en vente sera accompagnée de travaux comme la réfection des volets et portes, l'isolation des combles, le remplacement des cumulus et VMC etc...

Mutuelle communale

La commission transverse sociale s'est réunie jeudi 9 mars pour faire le point sur les retours des enquêtes.

Les communes de Lozanne, Chatillon, Chessy, Pommiers, Anse, Belmont sont intéressées ce qui représente un potentiel global de 21.000 habitants. Une enquête est également en cours sur la commune nouvelle du Val d'Oingt. Ce projet va être porté par les CCAS des différentes communes qui désigneront deux personnes participant au comité de pilotage. On estime qu'il faudra une année de travail pour la mise en place de ce projet.

Lafarge

Au niveau des poussières, les travaux pour le remplacement des deux filtres par un seul plus performant sont terminés. Nous entrons donc dans une phase d'observation de l'amélioration annoncée.

En ce qui concerne le projet de traitement des terres polluées, la modification du PLU se fera à l'initiative de la commune qui prendra un cabinet. Les frais engagés seront totalement remboursés par Lafarge et une enquête publique sera organisée.

Une visite d'un site identique (il en existe six en France) vers Aix-en-Provence va être proposée aux élus ainsi qu'une présentation en conseil municipal.

La procédure démarrera le vendredi 14 avril avec une réunion des différents intervenants (DDT, CCBPD, Préfecture etc...).

Ecole

D'après les derniers calculs, 55 élèves devraient être inscrits à la prochaine rentrée scolaire ce qui permettrait de maintenir les trois classes.

BP 2017

De nouveaux devis sont arrivés et le tableau des dépenses a été réactualisé comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Article	Achat/Travaux	Montant
6232	Animation	3300
61523	Nettoyage des rues par balayeuse	1100
615221	Peinture boiseries fenêtres O Ptit Plaisir	1611
6068	Fleurissement commune et Decotton	1500
61558	Réparation cloches église devis n° 2	1700
61558	Réparation pompe à chaleur école	4000
61521	Entretien Les Varennes Bessy + l'Abri (16200)	39000
6068	Décoration village	300
6068	Ecole : livres et/ou incorruptibles	400
611	TAP intervenants	13000
6247	Ecole Transport piscine	1000
6554	Participation achat terrain caserne pompiers	4790

INVESTISSEMENT		
Article	Achat/Travaux	Montant
202	PLU Modif n° 2 Lafarge	22000
2121	Aménagement paysager parking haut Clos des Collonges	2100
	Gore autour Salle animation	5700
op 26 2135	Local voirie	80000
	SIEVA Travaux Carlaton (moitié de 25900)	13000
2132	Rénovation appartement O Ptit plaisir	6600
2132	Isolation phonique restaurant	700
2135	Réaménagement espace Decotton cave voutée	7200
2135	Eclairage de la cave espace Decotton	
2152	Aménagement parking Haut du Clos des Collonges	15000
2152	panneaux fauchage	450
2152	Plaques numérotation maisons Les Lavandières	1000
2158	Matériel Laurent	3000
2183	Ecole 4 ordinateurs portables à changer	2400
2183	Installation office sur poste école	1782
2184	1 armoire archives associations salle Decotton	400
2188	Parquet bal du 14 juillet bois démontable (à étudier)	9000
2188	Banderole	1700
276348	Attribution compensation reversement St Jean	28501
2188	Barnum	1000
2188	Lave-linge école	400
2188	Barbecue	400
2188	Ecole : Télévision lecteur DVD	500
2188	Illuminations village	1000

Reportés

	SYDER Travaux Echaubard sur 15 ans à partir de 2018	17500
	SYDER Le Carlaton sur 15 ans	5500
	SYDER Les Varennes sur 15 ans	
	Chemin piétonnier	
2152	Panneau d'informations	15000
	Accessibilité bâtiments communaux	
2135	Réhabilitation du lavoir	15000
2135	Confortement mur vers école	8500

Comptes rendus commissions et syndicats

SIVU de la Pray

Monsieur Samuel GONNON a assisté à la dernière réunion où les travaux d'extension de la station d'épuration ont été abordés. Le gros œuvre sera fait la première année.

Un comptage des eaux usées sera effectué afin de comptabiliser la quantité d'eau parasite.

SIEVA

Le changement d'une canalisation se poursuit dans la montée du pont de Dorieux jusqu'au village.

CCBPD : commission voirie

Lors de la dernière réunion, une présentation de tout ce qui existe en termes de voirie comme les différents enrobés et les prix au m² a été faite.

La CCBPD va demander à toutes les communes de compléter un formulaire afin de lister tous les travaux souhaités. Ainsi, un budget pourra être établi au niveau de la maîtrise d'œuvre puis une consultation des entreprises sera organisée.

Urbanisme

Madame Marion RIOU fait le point des dossiers en cours d'instruction.

Le prochain conseil municipal est prévu le 7 avril 2017 à 19 heures et le conseil d'adjoints le vendredi 31 mars à 18 heures. Le budget sera voté lors du conseil municipal du vendredi 7 avril 2017.

La séance est levée à 20 heures 45.